

# PREVENTION FACE AUX CAMBRIOLAGES

## Durant toute l'année :

- ⑩ Quand vous vous absentez ou que vous êtes chez vous, fermer toutes les ouvertures de votre maison, les portes secondaires, les fenêtres, stores et volet. Et ce même si vous ne vous absentez pour une courte durée (petites courses...).
- ⑩ Signalez à la gendarmerie (n° de téléphone : **17**) la présence de démarcheurs ou rôdeurs.
- ⑩ N'ouvrez la porte qu'aux personnes qui se sont annoncées (EDF, compagnie des eaux..) et soyez fermes avec toutes les autres personnes, dites que vous appelez la gendarmerie. En cas de doute sur l'identité et la qualité de la personne appelez la gendarmerie.

## Avant de partir en vacances, estivales et petites vacances :

- ⑩ Vérifiez que toutes les ouvertures de la résidence sont bien fermées, les baies vitrées et les portes secondaires, porte de garage et porte de jardin.
- ⑩ Fermez les volets ou les stores extérieurs afin d'empêcher les effractions plus faciles sur les vitres et d'éviter d'attirer les cambrioleurs par une mise en évidence de matériels coûteux. De même, regardez vos conditions de remboursement de votre assurance habitation.



⑩ Signalez à la gendarmerie par le biais de **l'opération tranquillité vacances** les dates auxquelles votre résidence sera inhabitée. Une patrouille passera régulièrement et vérifiera qu'aucune effraction n'a été perpétrée. Vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription sur le site internet de la Gendarmerie nationale : [gendarmerie.interieur.gouv.fr](http://gendarmerie.interieur.gouv.fr)

⑩ Faites relever votre courrier ou faites le suivre. Une boîte aux lettres pleine montre que l'habitation est vide et que personne ne vient durant votre absence.

⑩ Prévenez un voisin de votre absence et indiquez lui quelles sont les personnes susceptibles de venir chez vous. De ce fait, il pourra remarquer une visite suspecte.

⑩ Ne laissez pas sur votre répondeur un message indiquant la durée de votre absence. Méfiez-vous des réseaux sociaux (FACEBOOK ...)



## EN CAS DE CAMBRIOLAGE



**NE TOUCHEZ A RIEN ! Allez chez vos voisins ou utilisez votre téléphone portable de l'extérieur : appelez le 17 ou le 04/79/84/21/25 Gendarmerie de MONTMELIAN**

Il s'agit de conserver les preuves et indices pouvant être laissés par les cambrioleurs. Pour faciliter l'enquête pensez à garder vos factures et références de bien de valeur. N'hésitez à photographier vos objets de valeur.

Possibilité d'effectuer une pré-plainte en ligne : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/> ;

- ⑩ Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.
- ⑩ Déclarez le vol à votre assureur.
- ⑩ Opposition carte bancaire : 0 892 705 705
- ⑩ Opposition chéquier : 0 892 68 32 08
- ⑩ Téléphones portables volés :
  - SFR : 10 23
  - Orange : 0 800 100 740
  - Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00